



Affiché du 12 janvier 2026
au 12 mars 2026

DÉCISIONS RELATIVES AUX PERMIS DE DÉMOLIR DÉLIVRÉES

Période : du 5 au 9 janvier 2026

Référence	Dossier		Bénéficiaire de l'autorisation	Objet de la demande		Projet
	Décision	Date de Décision		Nature des travaux	Adresse des travaux	
PD 067 067 25 R0004	Accordée	07/01/2026	EPSAN 141 avenue de Strasbourg 67170 BRUMATH	Enlèvement de bâtiments modulaires	141 avenue de Strasbourg	m ²

Pour tous renseignements :
Direction de l'Aménagement et des Equipements
4 rue Jacques Kablé – 67171 BRUMATH Cedex
Tél. 03 88 51 02 04